



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000732

Séance du jeudi 12 février 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN jusqu'au rapport 2.3) **Auxon-Dessus :** Geneviève VERRO **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE **Besançon :** Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 3.4), Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 9.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 10.2), Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 10.2), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR (à partir du rapport 10.2), Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 10.2), Michel OMOURI, Françoise PRESSE (à partir du rapport 10.2 et jusqu'au rapport 9.2), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC (représenté par Wilma SINA-AUCANT), Roland DEMESMAY **Brillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN (jusqu'au rapport 10.2) **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Raymond REYLE (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI (à partir du rapport 10.2) **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 10.2) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI (représenté par Martine DELESSARD) **Gennes :** Jean SIMONDON (à partir du rapport 10.2) **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 0.1), Gérard VALLET (à partir du rapport 10.2) **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 10.2), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 10.2) **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Routelle :** Claude SIMONIN (représenté par Patricia RELANGE) **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 10.2) **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE-BESANCON **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER

Étaient absents : **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOU, Françoise FELLMANN, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT **Beure :** Auguste KOELLER **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **Nancray :** Daniel ROLET **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Torpes :** Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Thomas JAVAUX

Procurations de vote :

Mandants : **Auxon Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET (à partir du rapport 2.1), Martine BULTOT, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOU, Françoise FELLMANN, Catherine GELIN, Sylvie JEANNIN, Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.1), Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 0.1 et à partir du rapport 2.1) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 10.2) **Nancray :** Daniel ROLET **Pirey :** Jacques COINTET

Mandataires : **Auxon Dessus :** Geneviève VERRO **Besançon :** Nicolas BODIN, Jean-Jacques DEMONET, Pascal BONNET (à partir du rapport 2.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Valérie HINCELIN, Frank MONNEUR, Jean-Claude ROY, Jean ROSSELOT, Patrick BONTEMPS, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Martine JEANNIN, Béatrice FALCINELLA, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 0.1 et à partir du rapport 2.1) **Morre :** Gérard VALLET (à partir du rapport 10.2) **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Pirey :** Robert STEPOURJINE

Objet : Hébergement de plein air : validation du schéma et de la première étape de mise en oeuvre

Hébergement de plein air : validation du schéma et de la première étape de mise en oeuvre

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Inscription budgétaire	
A inscrire au BP 2009 et au PPIF (2009-2014)	Montant total PPIF 2009-2014 : 300 000 € Montant BP 2009 prévu : 0 €

Résumé :

Soucieux de développer l'offre d'hébergement touristique du territoire, le Grand Besançon a choisi de se pencher sur la question de l'hébergement de plein air, en raison de sa compétence en matière de « tourisme vert » et de la faiblesse de l'offre dans cette catégorie d'hébergement.

Pour ce faire, le Grand Besançon a conduit une étude avec l'appui du cabinet Alkhos, spécialisé en tourisme, pour aboutir à l'établissement d'un schéma d'hébergement de plein air et à la définition, d'une politique d'intervention possible de la part de la CAGB.

Ce présent rapport retrace les principales conclusions de l'étude et propose de :

- **valider les principes du schéma d'hébergement de plein air du Grand Besançon**, qui prend en compte l'accueil en camping (campings existants, camping à créer) et l'accueil des camping-cars sur le territoire (aires existantes, aires à créer),
- **valider une première étape de mise en place de ce schéma portant sur la réalisation par la CAGB, à compter de 2010, d'un réseau d'aires d'accueil de camping-cars** implantées sur les lieux stratégiques en termes de développement touristique de l'agglomération. Cette intervention est estimée à 300 000 € HT, à raison de 50 000 à 75 000 €/ an, étalés de 2010 à 2015. Il est proposé que le fonctionnement et l'entretien de ces aires soient confiés aux communes concernées dans un souci de proximité et de réactivité.

Il est ainsi proposé, dans un premier temps, de prioriser les aménagements d'aires d'accueil de camping-cars par rapport à une intervention sur les campings (existants ou à créer).

En effet, l'offre d'aires de camping-car est quasi inexistante sur le Grand Besançon et notamment à Besançon, alors que les fortifications de Vauban sont à présent inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO et susceptibles d'attirer fortement le public des campings-caristes. De plus, cette clientèle connaît une très forte croissance (+ 10 % d'immatriculation / an) et sa fréquentation s'étale sur toute l'année, permettant ainsi des retombées intéressantes.

La mise en oeuvre des préconisations concernant les campings (rénovation des campings existants et création d'un camping haut de gamme) sera à réétudier en fonction des possibilités financières futures du Grand Besançon.

I. Etude et préconisations : des équipements à améliorer, d'autres à créer

Le Grand Besançon a choisi de s'orienter vers une étude sur l'hébergement de plein air du fait de la faiblesse de l'offre dans cette catégorie d'hébergement. Ainsi, le schéma d'hébergement de plein air du Grand Besançon prend en compte deux thématiques : les campings et l'accueil des camping-cars. L'étude qui a débuté en mars 2007, a été confiée au cabinet Alkhos.

A/ Déroulement de l'étude

Phase I : diagnostic des infrastructures et clientèles de l'hébergement de plein air

- état des lieux de l'existant en matière de campings et d'aires de camping-cars,
- recensement des équipements et aménagements en projet,
- analyse des clientèles actuelles et potentielles,
- identification des réseaux et labels existants.

Phase 2 : proposition d'un schéma d'hébergement de plein air

- définition d'un maillage cohérent des sites en matière d'hébergement de plein air,
- présentation des éléments structurants du schéma.

Phase 3 : détermination d'une stratégie d'action pour la CAGB

- détermination du cadre organisationnel et juridique,
- estimation des coûts d'investissement et plans de financement,
- exploitation des sites.

Chaque phase de l'étude a fait l'objet d'une restitution en comité technique composé des différents partenaires (Ville de Besançon, Office de Tourisme et des Congrès, Conseil Général du Doubs, Comité Départemental du Tourisme du Doubs, Conseil Régional de Franche-Comté, Comité Régional du Tourisme de Franche-Comté), puis en comité de pilotage composé des élus membres de la commission Tourisme.

B/ Préconisations

1) Axe 1 : conforter et améliorer les campings existants

En ce qui concerne les campings, le schéma fait apparaître que les deux campings existants ont des positionnements propres et complémentaires :

- Besançon/Chalezeule : camping urbain avec une clientèle de passage,
- Osselle : camping modeste de qualité, avec une clientèle familiale, proche de la nature, en séjour ou itinérance liée à la véloroute.

Des préconisations simples, sans gros travaux de restructuration pour une amélioration générale des ces 2 sites sont apportées dans le schéma.

Un fonds d'aide venant en complémentarité des différentes possibilités existantes (convention cadre Etat-Région-Département) pourrait être mis en place par le Grand Besançon.

2) Axe 2 : créer un nouveau camping haut de gamme

Toutefois, il est recommandé d'envisager la création d'un nouveau camping de positionnement haut de gamme avec des Habitations Légères de Loisirs (HLL = hébergement locatif), propre à attirer une clientèle en séjour, qui viendrait compléter l'offre existante, avec différents aménagements de loisirs et commerciaux. Ce nouvel équipement pourrait être implanté au plus proche de Besançon, sur la zone du Plateau du fait de l'attrait du musée des maisons comtoises de Nancray, du golf de La Chevillotte, du marais de Saône ou encore du château de Montfaucon. La vallée du Doubs, bien qu'attractive, pose les problèmes des risques d'inondation et du foncier.

Il est préconisé que le Grand Besançon supporte cet investissement, à défaut d'un prestataire privé, à l'exception de l'implantation des HLL qui seraient à la charge du gestionnaire.

3) Axe 3 : créer un réseau d'aires d'accueil de camping-cars

Pour l'heure, l'offre en matière d'accueil des camping-cars est quasi inexistante sur l'ensemble du territoire et ne répond pas à la demande croissante des camping-caristes. Ce marché est en effet en pleine expansion depuis plusieurs années (+10% d'immatriculations de véhicules neufs par an) et les camping-caristes se déplacent toute l'année.

Les seules aires d'accueil de camping-cars existantes sur le territoire sont situées dans le camping de Besançon/Chalezeule et sur les aires d'autoroute (A36) de Besançon Champoux et Marchaux.

Le schéma a fait apparaître les propositions suivantes en matière d'accueil des camping-cars :

- Besançon : 23 emplacements sur 3 sites proposés dont 2 avec bornes de service, sur des sites qui restent à préciser avec la Ville de Besançon,
- Osselle : 7 emplacements et 1 borne de service, sur le site de la plage,
- Deluz : 5 emplacements et 1 borne de service, sur le site du port,
- Nancray : 15 emplacements et 1 borne de service, sur le site du musée,
- Montfaucon : aménagement de 3 places de stationnement, sur un parking existant près de la salle polyvalente,
- Novillars : aménagement de 2 places de stationnement, sur le parking de la place du 8 mai 1945.

En outre, pour asseoir une position forte et pouvoir communiquer sur un accueil camping-cars de qualité sur le territoire du Grand Besançon, il est préconisé que chaque commune se dote de places de stationnement matérialisées au sol par de la peinture et annoncées par de la signalisation routière adaptée.

II. Mise en oeuvre : priorité à la réalisation des aires d'accueil de camping-cars

A/ Priorités

Compte tenu des contraintes financières du Grand Besançon, il est proposé d'agir en priorité pour le développement de l'accueil des camping-cars.

Il est en effet recommandé que le Grand Besançon devienne maître d'ouvrage pour la réalisation de l'ensemble des aires d'accueil et de stationnement pour camping-cars identifiées dans le schéma. Cette solution permet à l'agglomération d'engager ce projet et de le conduire dans une perspective de développement cohérent et global de l'accueil camping-cars sur son territoire.

Concernant le fonctionnement et l'entretien par la suite des aires d'accueil, il est proposé qu'il soit confié aux communes dans un souci de proximité et de réactivité. Les modalités de ce partenariat seront définies courant 2009.

Priorité étant donnée à la réalisation des aires d'accueil de camping-cars, l'action en faveur des campings existants ainsi que l'aménagement d'un camping d'agglomération haut de gamme sont reportés dans le temps.

B/ Chiffrage et financement

Le réseau d'aires d'accueil de camping-cars est composé de 8 sites répartis sur 6 communes, soit une cinquantaine de places de stationnement réservées et dimensionnées pour les camping-cars, ainsi que l'implantation de 5 bornes de service (vidange des eaux usées et eaux noires, ravitaillement en eau). Le coût estimatif global de sa réalisation est estimé à 293 000 € HT soit 350 428 € TTC.

Le détail des coûts prévisionnels par commune est le suivant :

- Besançon : 75 400 € HT,
- Deluz : 70 000 € HT,
- Osselle : 36 000 € HT,
- Nancray : 90 000 € HT,
- Novillars : 6 000 € HT,
- Montfaucon : 16 500 € HT.

En tant que maître d'ouvrage, le Grand Besançon peut bénéficier de subventions de l'Etat, de la Région et du Département à hauteur de 10 à 15% (convention cadre en faveur de l'hébergement touristique).

Pour assurer le financement de ces investissements, il est proposé d'inscrire au PPIF :

- 50 000 € en 2010,
- 75 000 € en 2011 et 2012,
- 50 000 € en 2013, 2014,
- 60 000 € en 2015.

C/ Suite à donner

La démarche de mise en oeuvre du schéma d'hébergement de plein air se poursuivra en 2009 par :

- l'élaboration d'un calendrier sur 7 ans faisant apparaître les différentes phases de réalisation de chaque aire d'accueil,
- la prise de compétence du Grand Besançon sur chaque aire d'accueil par une déclaration d'intérêt communautaire,
- la définition des modalités de partenariat entre la CAGB et les communes concernées pour ce qui concerne le fonctionnement et l'entretien des aires,
- la réalisation éventuelle d'études techniques complémentaires et le choix d'un maître d'oeuvre,
- la recherche de financements complémentaires.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les conclusions de principe du schéma d'hébergement de plein air du Grand Besançon,
- valide la première étape consistant à mettre en place progressivement un réseau d'aires d'accueil de camping-cars, ainsi que les éléments budgétaires associés,
- inscrit les crédits correspondants au budget 2009 et PPIF.

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 20.FEV 2009

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président